

Supported by:

Federal Ministry
for the Environment, Nature Conservation,
Nuclear Safety and Consumer Protectionbased on a decision of
the German BundestagIKI INTERNATIONAL
CLIMATE
INITIATIVEPROGRAMME DE MICROFINANCEMENTS
FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

TERMES DE REFERENCE

Référence : APPEL A PROPOSITION N°02/PMF/2026

AVIS D'APPEL A PROPOSITION DE PROJETS AU TITRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PHASE 2 DE L'INITIATIVE MONDIALE DE SOUTIEN AUX AIRES DE PATRIMOINES AUTOCHTONES ET COMMUNAUTAIRES (APACs) DE LA 8^{ème} PHASE OPERATIONNELLE PMF GUINEE

I. Contexte et justification

Créé en 1992 à l'occasion du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro, le Programme de Microfinancements du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/FEM), mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), constitue un mécanisme d'appui technique et financier destiné aux organisations de la société civile et aux organisations communautaires de base.

Le PMF vise à promouvoir des initiatives locales innovantes qui contribuent à la préservation de l'environnement mondial tout en améliorant durablement les conditions de vie des populations. À travers ses interventions, le programme soutient les actions communautaires en faveur de la conservation de la biodiversité, de la gestion durable des ressources naturelles, de l'adaptation aux changements climatiques et du développement durable.

Dans le cadre de la programmation FEM-8 (2024-2028), le PMF/FEM/PNUD s'aligne sur :

- Les orientations stratégiques du FEM ;
- Le Plan stratégique 2022-2025 du PNUD ([UNDP's Strategic Plan 2022-2025](#)) ;
- L'Engagement Nature du PNUD ([UNDP Nature Pledge](#)) ;
- Le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal ;
- Les priorités nationales en matière d'environnement et de développement durable ;
- Les Objectifs de Développement Durable (ODD).
- L'Initiative Mondiale de Soutien aux APAC (ICCA-GSI)

L'Initiative Mondiale de Soutien aux Aires du Patrimoine Autochtone et Communautaire (APAC), lancée en 2014, vise à renforcer la reconnaissance, la gouvernance et la gestion efficace des territoires et aires conservés par les peuples autochtones et les communautés locales.

Les études réalisées ([études](#)) dans le cadre de la première phase ont démontré que les APAC couvrent entre 21 % et 32 % des terres mondiales, dont plus de 90 % demeurent en bon état écologique et abritent une part importante des zones clés de biodiversité.

La Phase 2 de l'ICCA-GSI, fruit du partenariat entre l'Initiative Internationale pour le Climat (IKI) du Gouvernement allemand et le PNUD, contribuera à la mise en œuvre des objectifs 3, 21, 22 et 23 du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal dans une cinquantaine de pays.

Ces objectifs visent notamment à :

- **Objectif 3** : Conserver au moins 30 % des espaces terrestres et marins d'ici 2030 ;
- **Objectif 21** : Renforcer l'accès à l'information et aux connaissances sur la biodiversité ;
- **Objectif 22** : Garantir une participation inclusive et effective des peuples autochtones et communautés locales ;
- **Objectif 23** : Promouvoir l'égalité de genre et l'inclusion dans la gouvernance de la biodiversité.

Dans ce cadre, le PMF/FEM/PNUD Guinée lance un appel à propositions destiné aux Organisations Non Gouvernementales (ONG) et aux Organisations Communautaires de Base (OCB) légalement constituées.

Une même organisation ne peut bénéficier d'une subvention que pour un seul projet dans le cadre du présent appel.

II. Priorités stratégiques de financement

Les projets proposés devront s'inscrire dans l'un des domaines prioritaires suivants :

Axe 1 : Conservation communautaire des écosystèmes et des espèces menacées

Les projets devront contribuer à la protection et à la gestion durable des APACs mentionnées dans l'annexe 4 ;

Objectifs recherchés :

1. Renforcer les systèmes de gouvernance communautaire pour la conservation de la biodiversité.
2. Promouvoir les pratiques de production favorables à la biodiversité.
3. Développer des initiatives communautaires de protection des espèces menacées.
4. Réduire les conflits entre les populations et la faune sauvage.

Axe 2 : Agriculture durable, pêche durable et sécurité alimentaire

Cet axe soutiendra les initiatives favorisant :

- L'agriculture durable ;
- La pêche responsable ;
- La restauration des terres dégradées ;

- La connectivité écologique ;
- La réduction de la déforestation ;
- L'amélioration des moyens d'existence.

Objectifs recherchés :

1. Accroître l'efficacité et la durabilité des systèmes de production alimentaire.
2. Diversifier et renforcer les revenus des populations locales.
3. Restaurer les terres dégradées et promouvoir les chaînes de valeur sans déforestation.
4. Réduire les pressions sur les ressources naturelles

III. Priorités transversales

Tous les projets soumis devront intégrer les composantes suivantes :

1. Inclusion sociale et égalité de genre

Les projets devront démontrer :

- La participation active des femmes et des jeunes ;
- L'implication des peuples autochtones et communautés locales ;
- L'inclusion des personnes vivant avec handicap ;
- La prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans les activités et les bénéfices du projet.

2. Suivi-évaluation et gouvernance participative

Les projets devront :

- Développer un système participatif de suivi-évaluation ;
- Associer les parties prenantes locales à la prise de décision ;
- Prévoir des mécanismes de redevabilité et de transparence.

3. Gestion des connaissances

Les organisations devront :

- Capitaliser les bonnes pratiques ;
- Documenter les leçons apprises ;
- Renforcer les capacités des acteurs locaux ;
- Favoriser les échanges d'expériences et la réplication des initiatives réussies.

IV. Critères d'éligibilité

Les organisations candidates doivent :

Conditions institutionnelles

- Être une ONG ou OCB nationale légalement reconnue en Guinée ;

- Avoir son siège ou une représentation dans la zone du projet ;
- Disposer d'un compte bancaire au nom de l'organisation ;
- Posséder un système de gestion comptable transparent ;
- Justifier du nombre d'années d'existence de la structure.

Conditions techniques

Le projet doit :

- Être élaboré conformément au canevas officiel fourni ;
- Intervenir dans l'une des APAC figurant à l'Annexe 3 ;
- Avoir une durée maximale de 18 mois ;
- S'inscrire dans les priorités stratégiques de l'OP8 ;
- Démontrer des bénéfices environnementaux mesurables ;
- Prévoir une stratégie claire de durabilité des acquis ;
- Intégrer les groupes vulnérables, notamment les femmes et les jeunes ;
- Assurer la participation des communautés bénéficiaires ;
- Associer les collectivités locales et services techniques compétents ;
- Inclure les lettres de soutien des autorités locales et des communautés concernées.

Conditions financières

- Le montant sollicité ne doit pas dépasser 30 000 USD ;
- Le projet doit prévoir un cofinancement minimal représentant 50 % du coût total du projet, sous forme financière et/ou en nature ;
- Le budget doit être réaliste, cohérent et justifié.

Antécédents professionnels

Le soumissionnaire doit démontrer :

- L'absence de conflit d'intérêt conformément aux règles des Nations Unies ;

L'absence de résiliation contractuelle pour faute au cours des trois dernières années ;

L'absence de condamnations judiciaires ou arbitrales significatives

V. Grille d'évaluation des propositions

Critères	Note
Pertinence du thème en rapport aux priorités de la phase OP8 et APAC	05
Capacités institutionnelles et expériences de l'ONG/OCB (Indiquez le statut juridique et joignez en annexe tout document d'enregistrement ou juridique à l'appui)	10
Gravité de la menace environnementale dans le domaine choisi et justification du bien-fondé du projet (description du problème ou du défis) Préciser en quoi cette gravité peut être évaluée	10
Respect du canevas de rédaction de l'offre technique : contenu et cohérence (cadre logique, chronogramme, plan de suivi-évaluation, risques ...) il est important de préciser comment que les points sont repartis sur les différentes étapes du canevas rédaction (Tous les points décrits dans le canevas 15 points, plans de suivi – évaluation -5 points	20

Critères	Note
Durabilité des résultats et mécanismes de gouvernance de l'APAC: Plan de gestion de l'APAC et Acte Juridique de reconnaissance par l'Autorité (5 pts) Intégration des activités de gestion de l'APAC dans la planification locale (service forestier, PDL, ...) (5 pts)	10
Gestion des connaissances et mise à l'échelle des résultats du projet : Gestion des connaissances 3 pts l'échelle des résultats du projet 2 pts	5
Prise en compte du Genre (4 points) et l'inclusion sociale (3 pts), innovation (3)	10
Alignement du projet aux indicateurs mentionnés à l'Annexe 1	5
Prise en compte des risques sociaux et environnementaux (Annexe 2)	5
Profil et expérience du responsable du projet et du personnel clé en lien avec la thématique proposée (joindre trois CV et attestations dont un ayant un profil de gestionnaire comptable, 2 CV ayant le profil de la thématique choisie) donnez le détail sur le profile et l'expérience (nombre d'année)	10
Cohérence du budget et Conformité en lien avec les activités proposées et le cofinancement	10
Total points	100

V. Processus de sélection :

L'évaluation des propositions se déroulera en deux étapes :

Étape 1 : Évaluation technique

Les propositions seront examinées sur la base des critères de la grille ci-dessus.

Seules les propositions ayant obtenu au moins 70 points sur 100 seront retenues pour l'étape suivante.

Étape 2 : Évaluation financière

Les budgets seront analysés selon :

- La cohérence avec les activités proposées ;
- Le caractère raisonnable des coûts ;
- La qualité du cofinancement mobilisé ;
- La conformité aux exigences du PMF/FEM/PNUD.

Les projets obtenant les meilleurs scores combinés seront soumis au Comité National de Pilotage du PMF pour validation finale.

VII. Modalités de soumission

Les dossiers devront être transmis en deux fichiers distincts :

1. Proposition technique (format Word)

NB : Les documents pour la proposition technique sont à télécharger sur le lien ci-dessous.

Annexe 1-Canevas de proposition technique -APACs

Annexe 2-Guide Budget projet APAC

Annexe 3-Repertoire des APACs

Ci-dessous le lien de téléchargement :

[AVIS D'APPEL A PROPOSITION DE PROJETS AU TITRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PHASE 2 DE L'INITIATIVE MONDIALE DE SOUTIEN AUX AIRES DE PATRIMOINES AUTOCHTONES ET COMMUNAUTAIRES \(APACs\) DE LA 8ème PHASE OPERATIONNELLE PMF GUINEE | United Nations Development Programme](#)

Le dossier technique devra comprendre :

- La proposition de projet complétée conformément au canevas (annexes obligatoires 1 et 2 de l'offre technique) ;
- Les annexes requises (Annexe 3 : Référence pour le choix de l'APAC bénéficiaire)
- Les statuts et documents juridiques de l'organisation ;
- Les lettres de soutien ;
- Les CV de l'équipe clé ;
- Une lettre de soumission signée et adressée au Coordonnateur National du PMF/FEM/PNUD Guinée.

2. Proposition financière (format Excel)

Le budget détaillé devra être présenté conformément au modèle ci-après : (Canevas du budget

VII. Dépôt des propositions de projets :

Les propositions devront être envoyées au plus tard **le 05 octobre 2026 à 23H 59** par courrier électronique avec la mention «APPEL A PROPOSITION N°02/PMF/2026» à l'adresse suivante : **fempmfpnud.guinee@undp.org**

Tout besoin d'information concernant cet appel, écrire à la même adresse :

fempmfpnud.guinee@undp.org

Le PMF/FEM/PNUD Guinée encourage particulièrement les propositions portées par des organisations de femmes, de jeunes, de peuples autochtones et de personnes vivant avec handicap, ainsi que les initiatives favorisant la conservation communautaire de la biodiversité et le développement durable des territoires.

Le Représentant Résident Adjoint du PNUD

DocuSigned by:
Alassane Ba
65EEE04A905B448...
Alassane Ba